

Le Conseil Municipal de la mairie de Bourgneuf légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni le 23 mai 2020 à 10 h 00, dans la salle des fêtes derrière la mairie. L'ordre du jour a été affiché.

Etaient présents :

HENRIQUET Aimé	HERON Natacha
BOUVIER Nicole	LANDAZ Thierry
RUSPINI Christophe	LORANS Jean-Louis
VIOUX Alain	PEPIN Anne
MILETTO Aurélia	PEREIRA Georges
BECU Dominique	PLOTTIER Sylvie
BOISSON Andgel	REVET Amandine
FERLIN Estelle	TRUCHET Joël

Absents excusés : néant.

Absents : néant.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : RUSPINI Christophe.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2 – Installation du conseil municipal ;
- 3 – Election du Maire ;
- 4 – Fixation du nombre des adjoints ;
- 5 – Election des adjoints ;
- 6 – Questions diverses.

M. Aimé HENRIQUET fait un historique des travaux réalisés récemment, de ceux qui n'ont pu se terminer suite au contexte sanitaire (COVID-19) ainsi que du seul emprunt restant à payer (dernière échéance en 2021).

Il rappelle ensuite :

- La procédure de vote du maire et des adjoints ;
- Le fonctionnement des délégations données aux adjoints et les éventuels conseillers ;
- Le fonctionnement des commissions communales ;
- Les indemnités perçues par le maire, les adjoints et aux éventuels conseillers.

D) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christophe RUSPINI est candidat pour être le premier secrétaire de séance de cette mandature. Il est désigné à l'unanimité.

II INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur HENRIQUET, Maire sortant, après avoir fait l'appel nominal, donne les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 et a ensuite déclaré installé, Mme BECU Dominique, M. BOISSON Andgel, Mme BOUVIER Nicole, Mme FERLIN Estelle, Mme HERON Natacha, M. LANDAZ Thierry, M. LORANS Jean-Louis, Mme MILETTO Aurélia, Mme PEPIN Anne, M. PEREIRA Georges, Mme PLOTTIER Sylvie, Mme REVET Amandine, M. RUSPINI Christophe, M. TRUCHET Joël et M. VIOUX Alain dans les fonctions de conseillers municipaux.

III) ELECTION DU MAIRE

Monsieur HENRIQUET Aimé, Maire sortant donne ensuite la parole à M. TRUCHET Joël, doyen des membres du conseil, qui prend alors la Présidence.

Il informe les conseillers que ce point de l'ordre du jour est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Il y a une candidature : Mme Nicole BOUVIER

Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 8
- Mme Nicole BOUVIER a obtenu 15 voix.

Mme Nicole BOUVIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

IV) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme Nicole BOUVIER, élue Maire, prend la Présidence de la réunion. Elle remercie les conseillers pour leurs votes et leur soutien.

Puis, elle informe les conseillers que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de **quatre postes d'adjoints**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

V) ELECTION DES ADJOINTS

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Un conseiller municipal est candidat : M. Christophe RUSPINI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 8
- M. Christophe RUSPINI a obtenu 15 voix.

M. Christophe RUSPINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée premier Adjoint au Maire.

- Election du deuxième adjoint :

Deux conseillers municipaux sont candidats : M. Alain VIOUX et M. Jean-Louis LORANS.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1

- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- M. Alain VIOUX a obtenu 11 voix.
- M. Jean-Louis LORANS a obtenu 3 voix.

M. Alain VIOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Election du troisième adjoint :

Une conseillère municipale est candidate : Mme Aurélia MILETTO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Mme Aurélia MILETTO a obtenu 14 voix.

Mme Aurélia MILETTO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée troisième Adjoint au Maire.

Election du quatrième adjoint :

Un conseiller municipal est candidat : M. Joël TRUCHET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- M. Joël TRUCHET a obtenu 14 voix.

M. Joël TRUCHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée quatrième Adjoint au Maire.

VI) QUESTIONS DIVERSES

VI-1) Charte de l'élu local

Mme Nicole BOUVIER, nouveau Maire installée, distribue et donne lecture de la charte de l'élu local comme stipulé dans la loi n°2015-366 du 31 mars 2015.

VI-2) Prochaines réunions de conseil municipal

Mme le Maire demande à l'assemblée leurs préférences pour les prochaines réunions de conseil municipal : jours ? périodicité, heure.

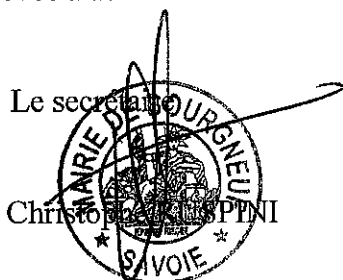
Il apparaît que les jours préférés sont par ordre le lundi puis le mercredi et ensuite le vendredi. L'heure préféré est 20h. La périodicité idéale serait un conseil par mois.

La prochaine réunion est fixée au lundi 08 juin à 20h.

La séance est levée à 11 h 00.

Fait à Bourgneuf, le 26 mai 2020.

Le secrétaire
Christophe SPINI



Le Maire
Nicole BOUVIER

